

NEOLIFE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 4.828.179,53 euros
Siège social : 11 Chemin des Anciennes Vignes
69410 Champagne au Mont d'Or
753 030 790 RCS LYON
(la « Société »)

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

1. SITUATION, ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULE 2023

1.1 Méthodes et principes comptables

Les comptes sociaux au 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des principes de continuité de l'exploitation et de permanence des méthodes comptables.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation de la société NEOLIFE a été retenue par le Directoire.

1.2 Présentation des comptes sociaux clos au 31 décembre 2023

Il est rappelé en préambule que l'entité NEOCO a été fusionnée au sein de l'entité NEOLIFE par transmission universelle de patrimoine (TUP) en date du 30 décembre 2022. Dès lors, l'entité NEOLIFE n'a plus vocation à établir de comptes consolidés, et ce depuis l'arrêté des comptes clos le 31 décembre 2022.

Les comptes présentés ci-dessous sont donc les comptes sociaux de l'entité NEOLIFE, et ce tant pour l'année 2023 que pour l'année 2022. Les produits et charges anciennement rattachés à l'entité NEOCO sont désormais directement pris en compte au sein de l'entité NEOLIFE depuis le 1er janvier 2023.

Le chiffre d'affaires comptable de la Société au 31 décembre 2023 atteint 12.843 K€, contre 13.323 K€ au 31 décembre 2022, soit une diminution de près de -3.6%.

La marge brute s'élève à 4.454 K€ au 31 décembre 2023, contre 3.635 K€ au 31 décembre 2022, soit une augmentation de plus de +22.5%.

Après prise en compte des autres produits et de l'ensemble des charges d'exploitation, le résultat d'exploitation s'affiche déficitaire à -529 K€ au 31 décembre 2023, contre un résultat déficitaire de -1.030 K€ au 31 décembre 2022.

En neutralisant les dotations et reprises aux amortissements et provisions, l'EBITDA apparaît positif à 148 K€ au 31 décembre 2023, contre un EBITDA négatif de -540 K€ au 31 décembre 2022.

Le résultat financier est négatif de -25 K€ au 31 décembre 2023, contre un résultat financier positif de 385 K€ au 31 décembre 2022.

Le résultat exceptionnel est négatif de -77 K€, contre un résultat exceptionnel négatif de -3.018 K€ au 31 décembre 2022.

Compte tenu des éléments ci-dessus, et de l'impact positif d'un produit de crédit d'impôt innovation de 107 K€, le résultat net se solde par un résultat déficitaire de -523 K€ au 31 décembre 2023, contre un résultat déficitaire de -3.625 K€ au 31 décembre 2022.

Le total du bilan s'élève à 7.345K€ et les capitaux propres à 4.301 K€.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

1.3 ACTIVITE SUR L'ANNEE 2023

1.3.1 Développer notre marque employeur avec comme objectif de fidéliser nos collaborateurs

Notre équipe a accueilli deux nouveaux talents en 2023 et compte désormais 21 collaborateurs.

Nous avons mis l'accent sur notre culture d'entreprise pour fédérer les équipes autour des valeurs de l'Entreprise et de la Direction, avec différentes mesures mises en place :

- Valorisation des compétences et de l'expérience des collaborateurs par des évolutions de postes.
- Ouverture d'un dialogue social en phase avec l'éthique et les valeurs de l'entreprise.
- Initiation des démarches nécessaires au rattachement à la Convention Collective Nationale de négoce de matériaux de construction.
- Mise en place progressive de deux journées hebdomadaires de télétravail.
- Mise en place de la Prévoyance pour l'ensemble des collaborateurs.
- Amélioration de l'attractivité de l'entreprise pour attirer de nouveaux talents.

1.3.2 Une stratégie axée sur l'innovation continue et la R&D

Nous avons pour objectif principal de continuer à répondre aux besoins des professionnels de la construction en matière de décarbonation du bâtiment et de conserver notre place de leader sur notre segment de marché. Cet objectif s'est traduit en 2023 par :

- Le lancement de nouveaux profils allégés pour baisser l'impact carbone de nos solutions ainsi que leur prix de revient.
- Un travail autour de composants toujours plus vertueux avec l'intégration de matière recyclée et bas carbone.

NEOLIFE a su conserver une avance technologique dans le domaine des matériaux biosourcés qui se traduit par la croissance de son chiffre d'affaires économique de vente de solutions constructives.

Cette stratégie nous permet de rester commercialement compétitif et de proposer une politique tarifaire attractive dans un contexte économique qui se dégrade pour les entreprises, les donneurs d'ordre et l'ensemble des acteurs du bâtiment.

Le secteur immobilier subit actuellement une crise et se dirige vers des licenciements massifs, près de 300.000 annoncés pour 2024 selon la fédération des promoteurs immobiliers. La construction dans le neuf est lourdement impactée par l'inflation et la hausse des taux. Tandis que le domaine de la rénovation énergétique est fortement ralenti par la lenteur d'application des réformes des politiques publiques et des problèmes persistants d'approvisionnement.

Dans ce contexte, nous maintenons ainsi une cohérence entre l'ADN NEOLIFE et l'objectif de neutralité carbone de nos solutions et de notre processus de fabrication à horizon 2030.

1.3.3 Des développements commerciaux dans des secteurs diversifiés

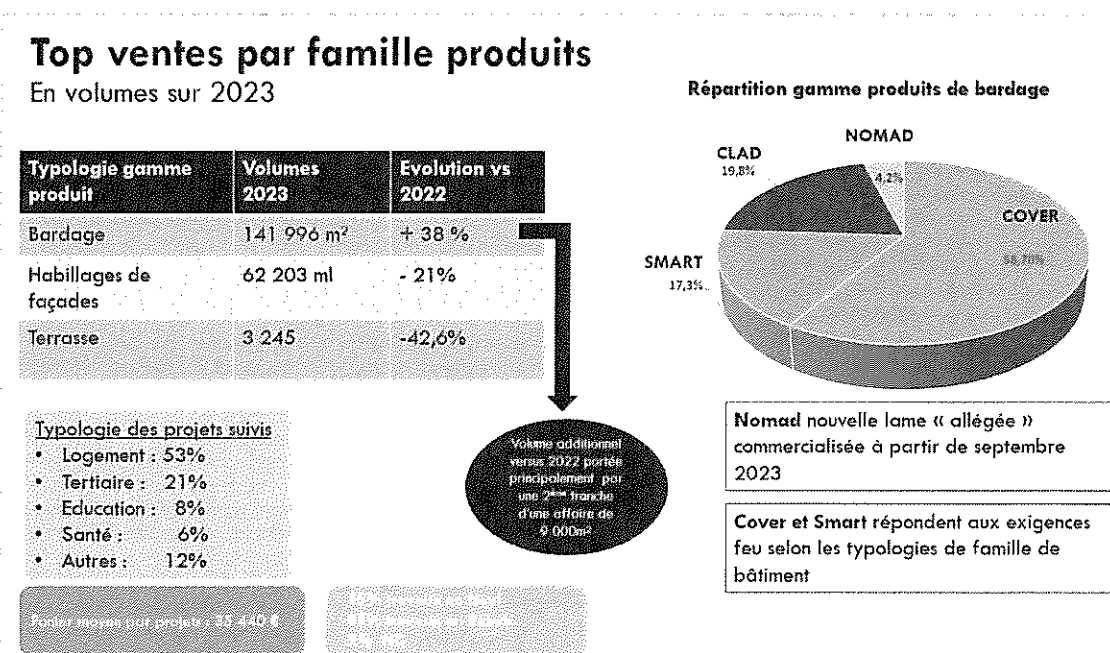
En France

- Amorce de nouveaux partenariats industriels et de distribution dans différents domaines : brise-soleil, garde-corps, habitations légères de Loisirs (HLL), portails et volets, chaînes de restaurants.
- Mise en place de partenariats et interactions avec des industriels spécialisés en solutions biosourcées et bas carbone (mur bois-paille par exemple).
- Plusieurs chantiers d'envergure : Centre Aquatique et d'entraînement pour les Jeux Olympiques de Paris 2024, groupes scolaires, logements collectifs à faible impact environnemental.
- Une force commerciale proactive sur différents Clusters et Salons professionnels s'adressant notamment aux acteurs et donneurs d'ordres orientés « éco-construction » et « développement durable du bâtiment ».
- Action de lobbying et d'accompagnement pour le développement de la construction Hors-Site, l'une des solutions d'avenir en plein essor pour décarboner le secteur, accompagné par le Gouvernement et les pouvoirs publics.

A l'export

- Affaire ERASMUS au Pays-Bas : 13 000m² de bardage COVER posés - 1ère tranche de 4 000m² en 2022 et 9 000m² en 2023.
- Contractualisation de partenariats avec des distributeurs exclusifs dans 4 pays d'Europe Centrale : Suisse Alémanique, Suisse Romande, Allemagne et Autriche.
- Poursuite du développement aux Pays-Bas avec un chantier d'envergure d'un total de 12 000m² (sur 2 ans), ainsi qu'en Belgique avec de belles amorces en prescription et chantiers.

1.3.4 2023 : Les chiffres clés



1.4 Analyse économique

1.4.1 Compte de résultat NEOLIFE 2023 vs données combinées de NEOLIFE et NEOCO 2022

Cette présentation des résultats est choisie car la Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) n'est pas rétroactive et a été réalisée en date du 31 décembre 2022.

Les données combinées de NEOLIFE et NEOCO pour l'exercice 2022 sont composées de l'exercice de NEOCO du 01 janvier 2022 au 30 décembre 2022 et des comptes sociaux de NEOLIFE pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Compte de résultat / P&L En K€	Réel 2023	% CA	Réel 2022 Combiné (NEOLIFE + NEOCO)	% CA
Chiffre d'affaires comptable	12 842		13 323	
Chiffre d'affaires économique	9 620	100%	8 913	100%
Coût d'achat des matières premières / produits finis	- 8 638		- 9 624	
Marge	4 204		3 699	
Pourcentage marge vs chiffre d'affaires comptable	32,7%		27,8%	
Pourcentage marge vs chiffre d'affaires économique	43,7%		41,5%	
Autres coûts variables	- 479	5,0%	- 393	4,4%
Frais de personnel	- 2 042	21,2%	- 2 209	24,8%
Charges externes	- 2 042	21,2%	- 1 877	21,1%
Dotations/reprises aux amortissements/provisions	- 678	7,0%	- 520	5,8%
Autres produits et charges d'exploitation	508	5,3%	314	3,5%
Résultat d'exploitation	- 529	-5,5%	- 985	-11,1%
EBITDA	148	1,5%	466	-5,2%
Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	92	1,0%	522	-5,9%
Résultat financier	- 25	-0,3%	385	4,3%
Résultat exceptionnel	- 77	-0,8%	- 3 018	-33,9%
Résultat net	- 524	-5,4%	- 3 530	-39,6%

Chiffre d'affaires économique :

Chiffre d'affaires par métier* (données en M€)	Total 2023	S1 2023	S2 2023	Total 2022	S1 2022	S2 2022	Variation	
Solutions constructives	9,3	5,1	4,2	8,6	4,1	4,6	0,7	8%
Eco-matériaux	3,2	2,3	1,0	4,4	2,4	2,0	-1,2	-27%
Autres	0,3	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,0	18%
Chiffre d'affaires comptable	12,8	7,5	5,3	13,3	6,6	6,7	-0,5	-3%
Retraitement Eco-matériaux**	-3,2	-2,3	-1,0	-4,4	-2,4	-2,0	1,2	27%
Chiffre d'affaires économique	9,6	5,2	4,4	8,9	4,2	4,7	0,7	8%

**Neutralisation de la vente d'éco-matériaux

La Société présente un chiffre d'affaires économique (hors vente d'éco-matériaux) de 9,6 M€ au titre de l'exercice 2023, soit +8% de croissance par rapport à l'année 2022.

Le chiffre d'affaires au titre des solutions constructives s'affiche à 9.3 M€, en progression de +8.1% par rapport à l'année 2022. Cette croissance est tirée par l'Export (+1 M€) grâce au renforcement de la stratégie et notamment la poursuite du développement du marché Hollandais ainsi qu'un démarrage très prometteur en Suisse. Le marché français est quant à lui en retrait de -0,3 M€, en raison de glissements d'affaires du dernier trimestre 2023 vers le premier semestre 2024, et de décalages de démarrages de chantiers liés à des arbitrages financiers. Ces coupes budgétaires ont entraîné des baisses de quantités vendues sur certains chantiers.

Le chiffre d'affaires au titre de la vente d'éco-matériaux s'élève à 3.2 M€, en recul de -27% par rapport à l'année 2022, et s'explique par un changement de process vis-à-vis de l'un des principaux extrudeurs de la Société depuis le 1er mai 2023.

Cette opération ne génère plus de chiffre d'affaires classifié dans la catégorie de « vente d'éco-matériaux ». Le fournisseur est toujours en charge de transformer en produits finis pour le compte de la Société la matière première.

Ce changement de process a été mis en place afin d'améliorer la marge brute de la Société et les délais de production des produits finis. La Société envisage d'étendre ce modèle industriel à 100% de ses fournisseurs de produits finis en 2024.

A ce titre, afin de pouvoir mieux suivre l'évolution du chiffre d'affaires, et ainsi retranscrire la réalité économique de ce dernier, la Société présente un chiffre d'affaires économique retraité, neutralisant la vente des éco-matériaux auprès de ses extrudeurs.

La poursuite de cette croissance d'activité de +8% démontre une fois de plus l'intérêt croissant du marché pour les produits biosourcés et innovants. Ces performances sont d'autant plus positives qu'elles interviennent dans un contexte global du marché de la construction très tendu, avec une lenteur décisionnelle et des choix de matériaux revus à la baisse tant qualitativement que quantitativement.

Marge économique :

Au même titre que le chiffre d'affaires économique, la marge économique de l'année 2023 est en croissance de 2,2 points à période comparable pour atteindre 43,7% en combinant les entités NEOLIFE et NEOCO pour les données 2022.

Les différentes actions réalisées en 2022 et la mise en place par la Société d'une nouvelle organisation industrielle en mai 2023 avec un des principaux fournisseurs (extrudeur) de solutions constructives, permettent à la Société d'afficher une marge économique en forte progression +505 K€, en relation avec l'augmentation de chiffre d'affaires de +707 K€ entre 2023 et les données combinées de 2022 pour les entités NEOLIFE et NEOCO. La Société continue de travailler sur le sourcing de ses matières premières et sur des pistes d'optimisation de ses produits afin d'améliorer sa marge économique.

Le budget établi pour l'année 2023 tenait compte de tous ces constats pour s'établir dans la continuité des efforts engagés sur 2022. A ce titre, la Société a fait mieux que les hypothèses budgétaires au niveau des matières premières et coûts variables, permettant ainsi de dégager un meilleur taux de marge et une meilleure marge en valeur vs ce qui était budgété.

Excédent brut d'exploitation (EBE) et Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA) :

La Société renoue avec la rentabilité sur l'exercice 2023. Elle affiche un EBE positif de +92 K€, soit une augmentation de 614 K€ comparée à l'année 2022 pour les données combinées NEOLIFE et NEOCO.

En neutralisant les dotations et reprises aux amortissements et provisions, l'EBITDA apparaît positif à +148 K€ au 31 décembre 2023, contre un EBITDA négatif de -466 K€ au 31 décembre 2022 pour les données combinées NEOLIFE et NEOCO.

L'équipe de Direction a mis en place un ensemble de process dans le but de maîtriser les charges variables sur l'exercice 2023. Les autres coûts variables, tels que les emballages, la logistique et le stockage ont été maîtrisés grâce à une meilleure gestion et optimisation des process et des flux en lien avec nos différents partenaires et fournisseurs.

Résultat d'exploitation :

Les charges de personnel sont en baisse de -7.6% vs les données combinées de 2022 pour NEOLIFE et NEOCO. Cette baisse était attendue en raison de quelques événements ponctuels connus sur le 1er semestre 2022. Les effectifs moyens restent stables à 22 salariés.

Les charges externes, bien qu'en augmentation de +165 K€ vs les données combinées de 2022 pour NEOLIFE et NEOCO, sont majoritairement stables et représentent sur l'année 2023 21% du CA comme sur l'année 2022. Les postes de charges en augmentation sont principalement liés aux développements techniques ainsi qu'à la croissance de la structure, et appellent les commentaires suivants sur les variations :

- **Outils Informatiques** : +52 K€ lié à des mises à niveau de l'environnement informatique global de la Société (mise à niveau de l'ERP Sage 100 avec l'intégration de la comptabilité en interne, implémentation d'une solution d'analyse de donnée via la BI, développement du CRM Contact Business à destination de la force commerciale, formation des utilisateurs, mise à niveau de la sécurité et des nouvelles solutions Windows connectées, assistance technique et opérationnelle).
- **Assurances professionnelles** : +15 K€ lié à la hausse de l'assurance dommages-ouvrage, directement indexée à la croissance du chiffre d'affaires. Evolution vs 2022 minimisée par une régularisation de prime d'assurance début 2022 au titre de 2021 et non provisionnée en 2021.
- **R&D, Labellisation et Avis Techniques** : +148 K€ expliqué par une importante affectation des dépenses en R&D sur l'année 2023 avec la mise sur le marché de deux nouvelles gammes de produits certifiés (NOMAD et LINK), ainsi que le développement de deux nouveaux coloris pour enrichir le nuancier actuel. Une continuité du développement au titre de l'amélioration des matériaux intégrés aux produits finis. L'ensemble de ces innovations motivées par la stratégie de décarbonation a allégé le coût matière et permet ainsi à NEOLIFE de maintenir son positionnement sur les marchés les plus compétitifs.
- **Honoraires financiers et divers** : -302 K€ suite à l'absence d'opération de levée de fonds sur l'année 2023 comparé à l'année 2022. A noter depuis septembre 2023, la mise en place de solutions de financement Court Terme via deux lignes de cession de créances clients (Factor et Dailly) d'un montant global de 1.100 K€.

Les performances sur l'année 2023 sont globalement meilleures que les hypothèses budgétaires retenues. Cela s'explique par une bonne maîtrise des différents postes de charges d'exploitation couplée à des hypothèses budgétaires conservatrices par mesure de prudence.

Pour autant, cela n'aura pas suffi à couvrir les dépenses non budgétées au titre des honoraires juridiques en lien avec l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 juin 2023.

Le résultat d'exploitation se retrouve donc impacté négativement et affiche un résultat négatif de -529 K€ sur l'exercice 2023, mais néanmoins en nette amélioration comparée au résultat d'exploitation de -985 K€ sur l'exercice 2022 en combinant les entités NEOLIFE et NEOCO.

Résultat net :

Pour rappel, le résultat financier a enregistré en 2022 une reprise de provision sur dépréciation des titres de NEOCO pour un montant de +426 K€ liée à la TUP. Le reste du résultat financier est stable et n'appelle pas de commentaires particuliers.

Le résultat exceptionnel est négatif de -77 K€ au 31 décembre 2023, contre un résultat exceptionnel négatif de -3.018 K€ au 31 décembre 2022. Les charges exceptionnelles au titre de l'année 2022 étaient quasi exclusivement constituées d'indemnités compensatrices (2.990 K€) en lien avec le contrat de financement venant compenser un prix de conversion des OCEANE inférieur à la valeur nominale des actions.

Pour rappel, le premier semestre 2022 était marqué par une provision de 25 K€ faisant suite à un contrôle URSSAF au titre des exercices 2019 et 2020. Bien que certaines thématiques aient été contestées par la Société, la procédure devant la Commission de Recours Amiable n'a pas abouti favorablement. La Société a décidé de ne pas faire appel et de classer le dossier.

A noter que le solde inclut une perte de -50 K€ constatée au titre du crédit d'impôt recherche 2022 de l'entité NEOCO, rejeté par l'Administration fiscale, au motif principal que l'entité ne répondait pas aux critères de nouveauté et de créativité. La Société a décidé en l'état de ne pas faire appel de cette décision.

Les projets entrepris par la Société sur l'année 2023 sont éligibles au crédit d'impôt innovation. A ce titre, la Société constate un crédit d'impôt de +107 K€ sur l'année 2023.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat net se solde par un résultat déficitaire de -524 K€ au 31 décembre 2023, contre un résultat déficitaire de -3.530 K€ au 31 décembre 2022 en combinant les entités NEOLIFE et NEOCO.

1.4.2 Analyse du bilan

Outre les principales variations bilantielles qui sont directement commentées dans la partie « Analyse des flux de trésorerie » ci-dessous, la Société précise quelques opérations intervenues sur l'année 2023.

La Société rappelle, suite à son communiqué du 14 avril 2023 au titre de la partie sur le programme de rachat d'actions de la Société, avoir confié à TSAF – Tradition Securities And Futures, un mandat de rachats d'actions signé en date du 30 mars 2023. A ce titre, une enveloppe de 125 K€ a été allouée et investie sur le premier semestre 2023. Il en ressort une plus-value latente au 31 décembre 2023 de 45 K€.

Ce mandat est complémentaire au contrat de liquidité, qui avait également été confié à TSAF – Tradition Securities And Futures en juin 2022, avec une enveloppe de 50 K€. Ce contrat de liquidité se décompose au 31 décembre 2023 en 6.8 K€ d'actions propres et 43.7 K€ de liquidités.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société, lors de sa réunion en date du 26 juin 2023, a, aux termes de sa treizième résolution, délégué tous pouvoirs au directoire à l'effet de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions de la Société d'un montant de 0,10 euro à un montant de 0,05 euro, pour un montant maximal de 4.812.738,49 euros, sous condition suspensive de la réalisation préalable de

l'imputation du report à nouveau déficitaire faisant l'objet de la sixième résolution de l'Assemblée Générale.

L'assemblée générale a approuvé la sixième résolution visant à apurer partiellement le compte « Report à nouveau » par imputation de (i) la somme de - 1.440.738,90 euros sur le compte « Réserves indisponibles » et (ii) la somme de - 1.712.042,92 euros sur le compte « Primes d'émission », portant ainsi le compte « Report à nouveau » à - 4.812.738,49 euros et les comptes « Autres réserves » et « Prime d'émission » à 0 euro. Dès lors, depuis le 26 juin 2023, la condition suspensive relative à l'imputation du report à nouveau déficitaire prévue à la sixième résolution de l'Assemblée Générale était satisfaite.

Suivant décision en date du 20 juillet 2023, le directoire a :

- décidé de procéder à la réduction du capital motivée par des pertes par réduction de la valeur nominale des actions de la Société de 0,10 euro à 0,0501 euro ;
- constaté que le montant de la réduction de capital était de 4.808.905,3651 euros ;
- décidé de porter le montant de la réduction de capital en totalité au compte « Report à nouveau » qui s'établissait alors à - 3.833,1249 euros ;
- pris acte que le capital social était désormais fixé à un montant nominal de 4.828.179,5349 euros et divisé en 96.370.849 actions dont le nominal était désormais de 0,0501 euro chacune, et que la réduction du nominal de l'action à 0,0501 euro était effective immédiatement.

Ainsi, le capital social au 31 décembre 2023 s'établit à la somme de quatre millions huit cent vingt-huit mille cent soixante-dix-neuf virgule cinq mille trois cent quarante-neuf euros (4.828.179,5349). Il est divisé en quatre-vingt-seize millions trois cent soixante-dix mille huit cent quarante-neuf (96.370.849) actions de 0,0501 euro de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées et toutes de même catégorie.

Enfin, la Société précise qu'à la date d'arrêté des comptes, elle est à jour de l'ensemble de ses charges sociales et patronales ainsi que de ses échéanciers d'emprunts bancaires.

Pour rappel, la Société avait souscrit au cours de l'exercice 2020, trois PGE pour un montant total de 2 M€. Le remboursement de ces PGE a débuté courant 2021. Au 31 décembre 2023, le solde restant dû au titre des PGE s'élève à 979 K€, sur un endettement total de 1.297 K€.

1.4.3 Analyse des flux de trésorerie

Tableau de Flux de Trésorerie (TFT) NEOLIFE	
En K€	
Résultat d'exploitation	(524)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	678
Variation du BFR d'exploitation	499
FLUX NETS D'EXPLOITATION	653
FLUX NETS D'INVESTISSEMENT	(421)
FLUX NETS DE FINANCEMENT	(674)
VARIATION DE TRESORERIE	(441)

Au 31 décembre 2023, la trésorerie s'élève à 922 K€, quand elle s'affichait à 1.363 K€ à fin 2022, soit une variation sur l'année 2023 de -441 K€.

La marge brute d'autofinancement est positive à +154 K€, ce qui démontre l'autonomie financière de la Société de par son activité.

Les flux nets d'exploitation ressortent à +653 K€ en intégrant un BFR positif de +499 K€ impacté positivement par la mise en place de deux lignes de financement Court Terme (Factor et Dailly) sur le poste Client en septembre 2023 d'un montant global de 1.100 K€.

Les flux nets liés à l'investissement s'élèvent à -421 K€ et se décomposent en des flux sortants et entrants.

Les investissements 2023 sont constitués par des acquisitions d'immobilisations pour -128 K€ (principalement de nouvelles filières) et l'activation de frais de recherche et développement pour -447 K€.

En parallèle, le prêt octroyé aux Toques Blanches du Monde en 2021 ayant un terme prévu en aout 2024, a été intégralement remboursé de façon anticipée sur le premier semestre 2023, soit un flux entrant de +155 K€.

Enfin, les flux nets liés au financement s'élèvent à -674 K€ et sont exclusivement composés des remboursements d'emprunts (dont les PGE souscrits lors du COVID-19 pour 2 M€).

La forte charge de remboursement des emprunts sur l'année impact la trésorerie négativement et vampirise la majorité des flux net d'exploitation créés sur l'année 2023.

1.5 Opérations sur le capital social de la Société

Se reporter au point 1.4.2 Analyse du bilan

1.6 Prêt

La Société a accordé en 2021 un prêt de 250 K€ avec un taux d'intérêt fixe de 8% pour une durée de 3 ans à la société LES TOQUES BLANCHES DU MONDE qui a été intégralement remboursé de façon anticipée sur le premier semestre 2023.

Le solde restant dû s'élève au 31 décembre 2023 à la somme de 0 K€.

Il est rappelé à toutes fins utiles que cette opération a été autorisée le 29 juin 2021 au titre des conventions réglementées par le Conseil de Surveillance de la Société.

1.7 Situation d'endettement

Le total des emprunts à la clôture de l'exercice s'élève à 1 296 954 euros et se compose de :

L'emprunt souscrit auprès de la BPI en mars 2019 pour un montant nominal de 250 000 euros est garanti par :

- Un dépôt de 12 500 euros rémunéré à la valeur du CNO TEC 5 de l'avant dernier jour ouvré du mois précédant la date du premier décaissement,
- Une garantie au titre du Fonds National de garantie Prêt pour l'Innovation à hauteur de 30%,
- Une garantie du fonds européen d'investissement à hauteur de 50%,
- La souscription d'une garantie invalidité décès de Monsieur Sébastien MARIN-LAFLECHE.

L'emprunt souscrit auprès de la BPI en février 2016 pour un montant nominal de 250 000 euros est garanti par :

- Un dépôt de 12 500 euros rémunéré à la valeur du CNO TEC 5 de l'avant dernier jour ouvré du mois précédant la date du premier décaissement,
- Une garantie au titre du Fonds National de garantie Prêt d'Amorçage Investissement à hauteur de 40%,
- Une garantie du fonds européen d'investissement à hauteur de 40%.

L'emprunt souscrit auprès de la BPI en mars 2017 pour un montant nominal de 200 000 euros est garanti par :

- Un dépôt de 10 000 euros rémunéré à la valeur du CNO TEC 5 de l'avant dernier jour ouvré du mois précédant la date du premier décaissement,
- Une garantie au titre du Fonds National de garantie prêt pour amorçage à hauteur de 40%,
- Une garantie du fonds européen d'investissement à hauteur de 40%,
- La souscription d'une garantie invalidité décès de Monsieur Patrick MARCHE et de Madame Florence MOULIN.

L'emprunt souscrit auprès de la banque Crédit Agricole en juin 2020 pour un montant nominal de 300 000 euros est garanti par :

- Une contre-garantie reçue de BPI au titre du Fonds National de garantie renforcement de la trésorerie à hauteur de 50 %,

Emprunts PGE

Pour rappel, NEOLIFE avait souscrit en 2020, trois PGE pour un montant total de 2 M€ auprès des banques Caisse d'Épargne, Société Générale et Crédit Agricole pour un montant nominal de : 1 000 000 euros, 200 000 euros et 800 000 euros respectivement sont garantis par :

- Une contre-garantie de l'État français dite « PGE » à hauteur de 90%.

A la clôture de l'exercice, le solde restant dû au titre des PGE s'élève à 978 595 euros.

1.8 Changement de gouvernance

Suivant décision collective des actionnaires prise lors de l'assemblée générale du 26 juin 2023, Monsieur Pascal Leandri a été nommé en qualité de membre du conseil de surveillance pour une durée de quatre années, qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 et devant se tenir en 2027.

1.9 Personnel

L'effectif salarié moyen s'élève à 22, en augmentation de 3 collaborateurs par rapport à l'exercice précédent. L'effectif présente une parité homme/femme dans la mesure où nous comptons 12 hommes et 10 femmes.

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

1.10 Contrôle URSSAF

Pour rappel, la Société a fait l'objet d'un contrôle URSSAF au titre des exercices 2019 et 2020. Ce contrôle a abouti à un redressement à hauteur de 25 K€ en 2022. La Direction a clôturé le dossier en mai 2023 et n'a pas donné suite à la décision émise par le Commissions de Recours Amiable.

1.11 Informations relatives à l'environnement

La Société a mis en place au cours de l'exercice 2023 un circuit de recyclage des déchets de chantiers (NeoCollect) en partenariat avec ses fournisseurs. Ce processus met à disposition des clients des bacs de collecte qui permettent de revaloriser à 100% les chutes des produits qui sont ensuite broyées en matières premières (compound). Cette matière recyclée est ensuite réintégrée dans le processus de fabrication et ré-extrudé.

2. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES

2.1 Développement technique et R&D

Nos projets en Recherche et Développement restent focalisés sur de nouvelles solutions et innovations dédiées à la décarbonation, avec notamment :

- Un nouveau VESTA® intégrant un PVC recyclé ;
- Une nouvelle FDES plus favorable (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire), avec un objectif de baisse de 40% de l'impact carbone ;
- L'obtention et le maintien de labels complémentaires : Ecovadis (RSE et décarbonation) - Karibati (matériaux biosourcés).

Sur l'aspect technique de nos produits et accessoires nous objectivons pour 2024 :

- D'apporter des solutions « système » complètes avec les accessoires nécessaires.
- Une nouvelle gamme de bardages plus créatifs, proposant de nouveaux aspects décoratifs.
- Le développement de nouvelles teintes en adéquation avec la demande du marché.
- Un nouvel Avis Technique pour la construction Hors Site.
- L'extension des certifications sur des supports constructifs orientés bas carbone.
- L'extension de la gamme de profils allégés, initiée en 2023.

2.2 Objectifs commerciaux :

Périmètre FRANCE

- Recherche active et mise en place courant 2024 de plusieurs canaux de ventes supplémentaires via des distributeurs négoce et des transformateurs spécialisés en façades et enveloppe du bâtiment.
- Poursuite et développement des partenariats existants avec des industriels spécialisés.

Périmètre EXPORT

- Amorce de partenariats à l'international avec des distributeurs exclusifs orientés « prescription du bâtiment » :
 - o Europe du Nord
 - o Asie du Sud-Ouest

- Pays du Maghreb
- Europe du Sud.
- Dépôt de l'ETE (Évaluation Technique Européenne) pour accompagner le développement à l'export.

La Société poursuit ainsi son expansion en France et à l'international, tout en investissant dans le développement de nouvelles solutions encore plus performantes et vertueuses.

Ces leviers de croissance doivent permettre à NEOLIFE de maintenir ses avantages concurrentiels, de continuer à répondre aux besoins actuels et futurs du marché, et ainsi de poursuivre de façon pérenne le développement du chiffre d'affaires et de la marge.

3. LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre 2023.

4. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard aux dispositions de l'article L.232-1 du Code de commerce, les activités de la Société en matière de recherche et développement ont débouché sur les éléments financiers suivants :

- Un Crédit d'Impôt Innovation a été comptabilisé pour un montant de 107 K€ ;
- Les dépenses consacrées aux frais de recherche et développement des produits ont été activées pour un montant de 447 K€.

Ces dépenses se ventilent en :

- Activation des dépenses de personnel pour 268 K€ ;
- Activation des prestations de recherche et de développement fournies par d'autres entités pour 179 K€.

5. MENTION DES SUCCURSALES EXISTANTES

En application des dispositions de l'article L.232-1 II du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a ouvert aucune succursale.

6. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les facteurs de risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée sont détaillés dans le paragraphe 1.5 du document d'information en date du 29 septembre 2016 établi dans le cadre du transfert de la Société sur Euronext Growth.

La Société a identifié 2 principaux risques :

- (i) Risques de liquidité et besoins de financements complémentaires ; et
- (ii) Risques liés au processus de fabrication et dépendance vis-à-vis des fournisseurs

En complément de ces risques, la hausse des matières premières apparaît comme un nouveau risque majeur qu'il convient de prendre en considération.

7. UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société a conclu le 1^{er} juillet 2022 un contrat de financement avec le fonds d'investissement luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (l'« Investisseur »).

Cette ligne de financement flexible sur 18 mois, par émission de 400 bons d'émission d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes d'une valeur nominale de 5.000 € chacune (les « OCEANE »), se décomposait en 8 tranches d'un montant nominal maximum de 250.000 €, correspondant à l'émission d'un nombre maximum de 50 OCEANE chacune.

Au 31 décembre 2022, la Société avait tiré 6 tranches de 250.000 euros : 3 tranches à l'initiative de la Société et 3 tranches suite à la demande de l'Investisseur. Cela représente 300 OCEANE émises, soit 1.500.000 euros tirés.

En parallèle, la Société avait émis à la signature du contrat de financement, 20 OCEANE à titre de paiement de la commission d'engagement de l'Investisseur.

Au total, au 31 décembre 2022, la Société avait émis 320 OCEANE pour un montant de financement reçu de 1.500.000 d'euros et le paiement d'une commission d'engagement pour un montant de 100.000 euros.

Toutes les OCEANE avaient été converties à l'exception des OCEANE de la tranche 6 dont seulement 12 ont été converties.

Les 38 OCEANE restantes, d'une valeur nominale de 190 000 euros, avaient été remboursées par la Société le 22 décembre 2022.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, il n'a été opérée aucune opération en lien avec le contrat précité.

À la date de clôture au 31 décembre 2023, il n'existe plus d'instruments financiers ou valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la Société.

Aucun instrument financier ou valeur mobilière n'a été exercé sur l'exercice 2023.

8. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2023.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élevait au 31 décembre 2023 à 0 %.

9. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2023, NEOLIFE ne détenait aucune filiale ou participation.

10. ACTIONNARIAT

Conformément aux dispositions des articles L. 233-7 et L.233-13 du Code de commerce et aux stipulations statutaires, l'identité des personnes physiques ou morales détenant, directement ou indirectement, plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du

capital social ou des droits de vote aux assemblées générales à la date du 31 décembre 2023 est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% de détention
CAPRIONA	18 000 000	18,68%
SERGE MATHIEU et NOVALI	5 576 302	5,79%

11. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices, ni aucun revenu au sens du 1^{er} alinéa du même article.

12. PRÊTS INTER-ENTREPRISES

Nous vous indiquons que la Société n'a consenti ou n'a bénéficié d'aucun prêt entrant dans le cadre du dispositif prévu aux articles L.511-6, 3 bis et suivants du Code monétaire et financier.

13. RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211, al. 2 du Code de commerce, nous vous signalons que dans le cadre du programme de rachat d'actions tels qu'autorisé par l'Assemblée Générale du 26 juin 2023, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres de la Société suivantes :

Nombre d'actions propres achetées : 86 102

Nombre de transactions : 84

Montant en capitaux : 6 087,67€

Cours moyen d'achat : 0.071€

Nombre d'actions propres vendues : 54 200

Nombre de transactions : 46

Montant en capitaux : 4 114,68€

Cours moyen des ventes : 0.076€

Au 1^{er} janvier 2023, la Société détenait 69 000 de ses propres actions.

Au 31 décembre 2023, la Société détenait 100 902 de ses propres actions au titre du contrat de liquidité pour une valeur nominale de 6 801.98 euros, représentant 0.1% du capital et évalué à 7 254.85 euros.

Pour information, le Président du Directoire a confié à TSAF - Tradition Securities And Futures, un mandat de rachats d'actions signé en date du 30 mars 2023.

Une enveloppe de 125 K€ a été allouée et investie sur le premier semestre 2023. Il en ressort une plus-value latente au 31 décembre 2023 de 16,8 K€.

Ce mandat est complémentaire au contrat de liquidité, qui avait également été confié à TSAF - Tradition Securities And Futures en juin 2022, avec une enveloppe de 50 K€. Ce contrat de liquidité se décompose au 31 décembre 2023 en 6.8 K€ d'actions propres et 43.7 K€ de liquidités.

14. SANCTIONS POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucune sanction telle que visée à l'article L.464-2, I, al.5 du Code de commerce.

15. INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L. 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture de l'exercice, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances à l'égard des clients, par date d'échéance.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Article D. 441 I, 1° du Code de commerce :					
Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	2	1	1	1	5
Montant total des factures concernées (En K€ TTC)	2	6	11	18	37
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (En % TTC)	0.02	0.06	0.1	0.16	0.34
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	Non applicable				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses					
Nombre de factures exclues	Non applicable				
Montant total des factures exclues (En K€ TTC)	Non applicable				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours fin de mois				

Article D. 441 I, 2° du Code de commerce :

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	7	2	1	6	16
Montant total des factures concernées (En K€ TTC)	46	24	25	25	120
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	Non applicable				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (En % TTC)	0.37	0.19	0.2	0.2	0.96
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	Non applicable				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	Non applicable				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours fin de mois				

16. PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

La présentation des comptes annuels soumis à votre approbation, comme les méthodes d'évaluation retenues, sont identiques à celles de l'exercice précédent.

17. PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Comme indiqué précédemment, la Société ne détient plus aucune filiale au 31 décembre 2023 et n'a donc pas établi de comptes consolidés pour l'exercice 2023.

18. AFFECTATION DE RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 523 526 euros en intégralité au débit du compte « Report à nouveau ».

19. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 38 899 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

20. CONTRÔLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tiendrons à votre disposition les rapports du Commissaire aux comptes.

21. SITUATION DES MANDATS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

Le Directoire constate que les mandats suivants des membres du directoire et du conseil de surveillance arrivent à terme lors de l'AGAO statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2023 :

S'agissant du président du Directoire :

<i>Mandataire</i>	<i>Mandat</i>	<i>Date de nomination</i>	<i>Date Fin Prévvue</i>	<i>Durée</i>
VOISIN Bernard	Président du directoire	16/11/2022	AGOA 2024	4 ans

S'agissant du directeur général :

<i>Mandataire</i>	<i>Mandat</i>	<i>Date de nomination</i>	<i>Date Fin Prévvue</i>	<i>Durée</i>
BERLAND Marie-Claude	Directrice générale	15/12/2021	AGOA 2024	4 ans

S'agissant des membres du Directoire :

<i>Mandataire</i>	<i>Mandat</i>	<i>Date de nomination</i>	<i>Date Fin Prévvue</i>	<i>Durée</i>
VOISIN Bernard	Membre du directoire	30/09/2020	AGOA 2024	4 ans
BERLAND Marie-Claude	Membre du directoire	30/09/2020	AGOA 2024	4 ans

S'agissant du président du conseil de surveillance :

<i>Mandataire</i>	<i>Mandat</i>	<i>Date de nomination</i>	<i>Date Fin Prévvue</i>	<i>Durée</i>
MARCHE Patrick	Président du conseil de surveillance	28/04/2023	AGOA 2024	4 ans

S'agissant du vice-président du conseil de surveillance :

<i>Mandataire</i>	<i>Mandat</i>	<i>Date de nomination</i>	<i>Date Fin Prévue</i>	<i>Durée</i>
MASSON Michel	Vice-président du conseil de surveillance	27/10/2021	AGOA 2024	4 ans

S'agissant des membres du conseil de surveillance :

<i>Mandataire</i>	<i>Mandat</i>	<i>Date de nomination</i>	<i>Date Fin Prévue</i>	<i>Durée</i>
NOVALI Représenté par M. Serge Mathieu	Membre du conseil de surveillance	03/09/2020	AGOA 2024	4 ans
MASSON Michel	Membre du conseil de surveillance	03/09/2020	AGOA 2024	4 ans
MARCHE Patrick	Membre du conseil de surveillance	07/12/2022	AGOA 2024	4 ans

Les mandats suivants ne sont pas arrivés à terme :

<i>Mandataire</i>	<i>Mandat</i>	<i>Date de nomination</i>	<i>Date Fin Prévue</i>	<i>Durée</i>
LEANDRI Pascal	Membre du conseil de surveillance	26/06/2023	AGOA 2027	4 ans

22. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Directoire examine la situation des mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant et constate qu'aucun de ces mandats ne vient à expiration à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

23. ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS ET PERSONNES ASSIMILÉES DURANT L'EXERCICE

Conformément aux dispositions des articles L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223-26 du Règlement Général de l'AMF, nous vous présentons l'état récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants et personnes assimilées durant l'exercice.

La société CAPRIONA SAS et son président Pascal LEANDRI, tous deux implantés à La Réunion, actionnaires de la société NEOLIFE, agissant de concert, ont franchi, à la hausse, le 15 juin 2023, les seuils de 15% du capital et de 15% des droits de vote, par voie d'acquisition d'actions, et détenaient alors le nombre d'actions et de droits de vote indiqué ci-dessous :

- CAPRIONA SAS : 15.410.000 actions et droits de vote
- Pascal LEANDRI : 400.000 actions et droits de vote

La société NOVALI et son président Serge MATHIEU, actionnaires historiques de la société NEOLIFE, agissant de concert, ont franchi, à la hausse, le 16 juin 2023, les seuils de 5% du capital et de 5% des droits de vote, et détenaient alors le nombre d'actions et de droits de vote indiqué ci-dessous :

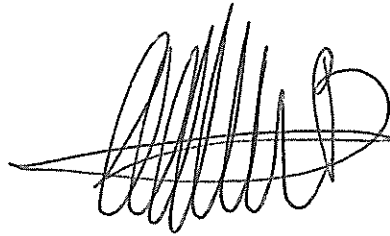
- NOVALI SAS : 2.576.375 actions et droits de vote
- Serge MATHIEU : 2.531.238 actions et droits de vote

Données sur la base d'un capital composé de 96.370.849 actions et droits de vote en date du 16 juin 2023.

* *
*

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Directoire

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

ANNEXE 1
LE TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES
PREVU PAR L'ARTICLE R. 225-102 DU CODE DE COMMERCE

Nature des Indications / Périodes	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	4 983 695	5 168 688	5 237 763	9 367 085	4 828 180
b) Nombre d'actions émises	49 836 952	51 686 879	52 377 630	96 370 849	96 370 849
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	8 314 178	7 832 975	10 724 897	13 322 974	12 843 026
b) Résultat avant impôt, amortissements & provisions	-383 085	98 686	200 916	-3 639 237	46 164
c) Impôt sur les bénéfices	-85 842	-63 658	-64 163	-37 679	-107 255
d) Résultat après impôt, mais avant amortissements & provisions	-297 243	162 344	265 079	-3 601 558	153 419
e) Résultat après impôt, amortissements & provisions	-1 120 678	-630 477	-304 048	-3 624 832	-523 526
f) Montants des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
g) Participation des salariés	-	-	-	-	-
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Résultat après impôt, mais avant amortissements	-0,006	0,003	0,005	-0,037	0.002
b) Résultat après impôt, amortissements provisions	-0,02	-0,01	-0,006	-0,038	-0.005
c) Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés	14	15	15	19	21
b) Montant de la masse salariale	941 895	890 031	1 163 089	1 397 924	1 428 762
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	396 252	361 707	406 746	559 982	613 171

ANNEXE 2
LE TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Variation des Capitaux Propres					
En €	31/12/2022	Affect. Résultat	Variation de capital	Résultat	31/12/2023
CAPITAL SOCIAL	9 637 085		- 4 808 905		4 828 180
PRIMES & ECARTS	1 712 043		- 1 712 043		-
RESERVES	1 440 739		- 1 440 739		-
REPORT A NOUVEAU	- 4 340 689	- 3 624 832	7 961 687		- 3 833
RESULTAT	- 3 624 832	3 624 832		- 523 526	- 523 526
CAPITAUX PROPRES	4 824 346	-	-	- 523 526	4 300 820

11